

Monsieur Jean-Michel REYMOND
Mairie
5, Place de l'Eglise – Chef-Lieu
05100 VAL DES PRES



Gap le **3 0 MAI 2017**

Objet :
PLU VAL DES PRES

Monsieur le Maire,

Réf. : PYM/LG/JM/MDF

C'est avec le plus grand intérêt que j'ai pris connaissance du projet de Plan local d'urbanisme de votre commune.

Au niveau du zonage agricole, la commune a fait le choix de sous-zonages :

- A : autorise les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricoles, diversification, stockage de matériel, serre pour maraichage
- Ap : zone protégée sans construction possible, sauf équipements d'intérêts collectifs.
- Ae : extension possible jusqu'à 50 m²

La Chambre d'Agriculture constate la présence d'une très large zone Ap : 181,95 ha et d'une zone A constructible de 9,49 ha.

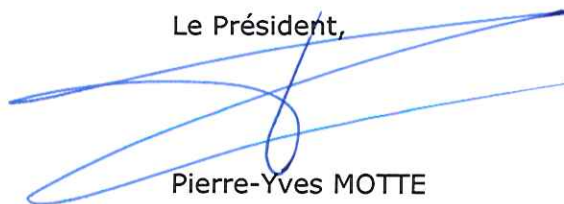
A la vue de ces chiffres, nous vous faisons remarquer que les 9,49 ha de la zone A constructible pourraient être amputés si les distances d'éloignement par rapport à l'urbanisation existante étaient appliquées. Effectivement, le Règlement sanitaire départemental des Hautes-Alpes rend inconstructibles les terrains se trouvant dans un rayon de 50 m ou 100 m des maisons individuelles existantes. Les zones A impactées sont principalement situées les hameaux de La Draye/Pra Premier et La Vachette.

Au vu de la configuration du territoire de VAL DES PRES, la Chambre d'Agriculture émet **un avis favorable à ce projet de PLU sous réserve** de la prise en considération des éléments cités précédemment : à savoir la création de zones A éloignées de l'urbanisation existante et réfléchies avec les agriculteurs locaux qui ont une parfaite connaissance des besoins agricoles.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Maire**, l'expression de mes salutations distinguées.

Siège Social
8 Ter, Rue Capitaine de Bresson
05010 GAP CEDEX
Tél. : 04 92 52 53 00
Fax : 04 92 52 53 09
E-mail : chambre05@
hautes-alpes.chambagri.fr

Le Président,



Pierre-Yves MOTTE